

FEUILLE A CONSERVER
PAR LE VOLONTAIRE
Le dossier ci-joint
doit être remis au bureau

PROGRAMME NATI 2011

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. REMETTRE SON DOSSIER COMPLET

Le **nouveau Volontaire** doit impérativement prendre rendez vous avec l'antenne de sa région ou en appelant le bureau parisien au 01 44 15 23 21 ou 26.

Se présenter au rendez-vous avec :

- Un des parents
- le dossier ci-joint **duement rempli.**
- une pièce d'identité
- Le règlement total de la P.A.F (chèque, espèce ou Carte Bancaire)
- Un chèque de caution de 200€ (sera restitué un mois après le retour -voir conditions générales)
- 2 photos d'identité.
- 2 enveloppes timbrées avec votre nom et adresse

L'**ancien volontaire** doit repasser un entretien tous les deux ans.

Dans cet intervalle le volontaire doit adresser

à UPI –SAR EL /Programme NATI - 10 place de Catalogne 75014 Paris:

- son dossier complet
- 2 photos d'identité.
- 2 enveloppes timbrées avec nom et adresse

2. ACCUSE RECEPTION

Dès réception de votre dossier vous recevrez un accusé réception de votre dossier par mail ou par courrier.

3. COMPLEMENT/MODIFICATION D'INFORMATION

Toute information complémentaire au dossier ne pourra être acceptée que par mail fax ou courrier adressée au Bureau Parisien (Coordonnées de vol, N° passeport, modification de période etc..).

Les modifications ne seront prises en compte que dans la mesure du possible.

4. CONFIRMATION ET VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

Tant que le dossier ne sera pas complet l'inscription ne sera pas validée donc afin d'éviter tout désagrément le dossier doit être clos au plus tôt.

Attention : La validation se fait sous réserve de places disponibles sur les bases et prestations.

Une confirmation d'inscription vous sera adressée après validation de votre dossier.

5. ACQUERIR SON TITRE DE TRANSPORT AERIEN

Le titre de transport doit être acquis après avoir reçu validation de votre volontariat par la confirmation d'inscription.

En cas de non validation du dossier, l'organisateur ne sera pas tenue d'accepter le candidat ayant déjà acquis son billet.

Des agences de voyages pratiquent des tarifs préférentiels pour les volontaires. Se renseigner auprès de votre contact le plus proche.

Le volontaire qui acquiert son billet d'avion individuellement **hors agence de Paris «partirenisrael »** devra prendre un vol arrivant avant 16h00 le Dimanche.

Le départ de la base pour l'aéroport le dernier jeudi a lieu l'après midi, le volontaire doit réserver donc son retour en conséquence.

Les coordonnées de vol doivent être communiquées par mail fax ou courrier au plus tard 10 jours avant selon les coordonnées ci-dessous.

6. CONVOCATION POUR L'AEROPORT DE BEN-GOURION

Quelques jours précédant le départ vous recevrez par mail (ou par téléphone) une convocation concernant votre récupération à Ben Gourion.

UPI -SAR EL/ Programme NATI

10 Place de Catalogne 75014 Paris tel 01 44 15 23 21

Mail: upisarel.mce@free.fr

PROGRAMME NATI

CONDITIONS GENERALES

1. Après avoir adressé son dossier, toute demande supplémentaire, modification ou annulation doivent être adressées par mail, fax ou courrier et prendra effet dès sa réception.
2. **Conditions d'annulation/remboursement**
 - Les frais d'inscription seront remboursés après déduction de 20€
 - Remboursement des prestations telles que séjour Découverte, Gadna et Weekend :
 - Plus de 30 jours avant le début de la prestation : remboursement total sauf si mentionné autrement.
 - Moins de /ou 30 jours avant la prestation : le montant du remboursement sera établi selon les règles de l'organisateur.
3. **En cas d'exclusion** pour indiscipline
 - Aucun remboursement ne sera effectué.
 - La famille s'engage à récupérer le volontaire dans les 72h de son exclusion du programme.
 - Le chèque de caution de 200 € sera encaissé afin d'assurer les frais de séjour durant les 72h.
4. Les modifications concernant les dates de volontariat, les formules, les prestations etc. ne seront effectuées que dans la mesure du possible.
Aucune modification et réservation de prestations ne sera possible dans les 15 jours précédents le départ.
5. L'inscription au volontariat implique avoir pris connaissance du règlement, des conditions générales et l'engagement à les respecter.
6. L'organisateur n'est pas responsable, et n'assurera aucun frais suite à des dommages qui pourraient survenir si la santé du volontaire ne correspond pas à son certificat médical.
7. L'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter un candidat qui en sera avisé par mail ou courrier.
8. L'organisateur n'est pas responsable des changements ou tout autre problème concernant les transports aériens.